Quatre-vingt-troisième année. — N° 266. Le Numéro : 12 francs. Samedi 10 Novembre 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministères d'Etat.

Décret du 6 novembre 1951 portant nomination dans la magistrature d'outre-mer (p. 11170).

Arrêté du 30 janvier 1951 portant remise de débet (p. 11170).

Arrêté du 25 octobre 1951 portant application de l'article 2 du décret n° 49-1625 du 28 décembre 1949 relatif à l'indemnité de résidence en Indochine (p. 11170).

Ministère de la justice.

Décret du 7 novembre 1951 admettant un greffier en chef à faire valoir ses droits à la retraite (p. 11171).

Décret portant substitution et addition de nom (rectificatif) (p. 11171).

Arrêté du 7 novembre 1951 fixant la rémunération des délégués permanents à la liberté surveillée non intégrés dans le cadre des délégués contractuels (p. 11171).

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 29 octobre 1951 portant nomination d'un consul à Coblence (p. 11171).

Arrêté portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat (p. 11171).

Ministère de l'intérieur.

Décrets du 8 novembre 1951 portant nomination d'inspecteurs généraux de l'administration au ministère de l'intérieur (p. 11171).

Arrêté portant désignation d'un membre du conseil d'administration du bureau pour l'installation des personnes immigrées en Guyane (p. 11172).

Arrêtés portant promotion et détachements (administration centrale et sûreté nationale) (p. 11172).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 51-1285 du 6 novembre 1951 relatif au recrutement du corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique (p. 11172).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 30 octobre 1951 prorogeant le groupement national d'achat du riz (p. 11172).

Arrêté du 9 novembre 1951 portant création d'une commission chargée d'étudier le problème de crédit intéressant les petites et moyennes entreprises (p. 11172).

Ministère de l'éducation nationale.

Arrêté portant nomination d'attachés à l'Institut français d'archéologie orientale du Caire (p. 11173).

Arrêtés portant nominations, réintégration, détachements, mise en disponibilité, dégagement des cadres et rectificatif :

Administration centrale (p. 11173).
Bibliothèques (p. 11173).
Enseignement du premier degré (p. 11173).

Ministère du commerce et des relations économiques extérieures.

Arrêté portant nomination de membres du conseil de l'ordre du Mérite commercial (p. 11173).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant nominations, intégration, classement, reclassement, attribution de fonctions, mises en position de mission et en disponibilité, admission au bénéfice d'un indice, détachement, acceptations de démission, conférant l'honorariat et modifiant les dispositions de précédents arrêtés :

Administration générale (p. 11173).
Administrateurs (p. 11173).
Administration centrale (p. 11174).
Eaux et forêts (p. 11174).
Enseignement (p. 11174).
Inspection (p. 11174).
Sages-femmes (p. 11174).
Travaux publics, mines et techniques industrielles (p. 11174).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Décret du 31 octobre 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 11175).

Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Décret du 9 novembre 1951 portant réservation de parcelles pour le regroupement des locaux administratifs à Paris (19e) (p. 11176).

Arrêtés du 9 novembre 1951 portant nomination au cabinet du ministre et délégation de signature (p. 11176).

Arrêté portant nomination d'un membre de la commission centrale d'études pour le plan d'aménagement national (p. 11177).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêtés du 6 novembre 1951 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 11176).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Proclamation de députés. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes. — Réunions de commissions du vendredi 9 novembre 1951. — Convocation de commission (p. 11177).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Election d'un sénateur. — Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques (p. 11178).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nomination de membre de commission. — Convocations de commissions et de bureau (p. 11179).

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions (p. 11180).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Avis relatif à l'extension des deux conventions collectives nationales de travail concernant l'industrie textile et l'industrie des textiles artificiels (p. 11181).

Annonces (p. 11182).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 135 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 9 novembre 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 7853).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 41

Compte rendu *in extenso* des débats du vendredi 9 novembre 1951 (p. 803).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERES D'ETAT

Décret du 6 novembre 1951 portant nomination dans la magistrature d'outre-mer.

Par décret en date du 6 novembre 1951 pris sur la proposition du Conseil supérieur de la magistrature, M. Nguyen Van Day, inspecteur de la sûreté du cadre de l'Indochine, est nommé juge suppléant dans le ressort de la cour d'appel mixte de Hanoï (poste vacant).

Remise de débet.

Par arrêté en date du 30 janvier 1951, sous réserve du payement d'une somme nette de 11.500 F, il est fait remise gracieuse à M. le capitaine d'administration Ortoli (Jean), en service en Indochine, de la somme dont il est redevable, en principal et intérêts, au titre du débet mis à sa charge par décision n° 24.511 CAB/M/INT du 10 août 1949 du ministre de la France d'outre-mer.

Application de l'article 2 du décret n° 49-1625 du 28 décembre 1949 relatif à l'indemnité de résidence en Indochine.

Le ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, et le ministre du budget,

Vu le décret n° 45-1541 du 11 juillet 1945 concernant la fixation des soldes du personnel des cadres généraux relevant du ministère de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 45-0157 du 28 décembre 1945 fixant le régime de solde des troupes coloniales et métropolitaines à la charge du département des colonies;

Vu le décret n° 49-1623 du 28 décembre 1949 étendant aux fonctionnaires des cadres régis par décret relevant du ministère de la France d'outre-mer, aux fonctionnaires des ministères métropolitains et aux militaires à solde mensuelle des armées de terre, de mer et de l'air en service en Indochine le bénéfice des dispositions relatives à la réalisation des deux premières tranches du reclassement de la fonction publique;

Vu le décret n° 49-1625 du 28 décembre 1949 relatif à l'indemnité de résidence de certaines catégories de personnels civils et militaires en service en Indochine, notamment son article 2,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les taux de l'indemnité de résidence des personnels désignés ci-après, en service en Indochine, ne bénéficiant pas de la majoration de dépaysement, sont fixés selon le tableau ci-dessous:

Fonctionnaires des cadres généraux, du cadre régi par décret des trésoreries coloniales, des ministères métropolitains et militaires appartenant aux catégories visées par l'article 1er du décret n° 45-0157 du 28 décembre 1945.

TABLEAU

Cambodge: 300 piastres par mois.

Partie méridionale (dite Sud-Annam) et province des populations montagnardes (dites P. M. S. I.) du Centre-Vietnam, Sud-Vietnam, première zone du Laos (province de Cammon et province du Sud de celle-ci): 700 piastres par mois.

Partie centrale (dite Centre-Annam) du Centre-Vietnam et deuxième zone du Laos (Vientiane et sa province): 1.650 piastres par mois.

Nord-Vietnam et troisième zone du Laos (parties non comprises dans la première et la deuxième zone): 2.200 piastres par mois.

En ce qui concerne les militaires à solde mensuelle, les taux ci-dessus sont réduits à concurrence du montant de la prime globale d'alimentation perçue par les intéressés.

Art. 2. — Le haut commissaire de France en Indochine est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et au *Journal officiel* de l'Indochine et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer et du ministère des relations avec les Etats associés.

Fait à Paris, le 25 octobre 1951.

Le ministre d'Etat,
chargé des relations avec les Etats associés,
Pour le ministre d'Etat et par délégation:
Le directeur général des services,
ROBERT TEZENAS DU MONTCEL.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 7 novembre 1951 admettant un greffier en chef à faire valoir ses droits à la retraite.

Par décret en date du 7 novembre 1951, M. Laurence (Marcellus), greffier en chef de 3e classe du tribunal de première instance de Cayenne, atteint par la limite d'âge de son grade, est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Décret portant substitution et addition de nom.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 juin 1951 : page 6653, 1re colonne, au lieu de : « Ounterman (Lucien), né le 17 juillet 1907 à Paris (11e)... », lire : « Ounterman (Lucien), né le 15 juillet 1907 à Paris (11e)... »; au lieu de : « Sroulevitch (Froim-Ihel), né le 17 décembre 1905 à Chilia (Bessarabie)... », lire : « Sroulevitch (Froim), né le 17 décembre 1905 à Chilia (Bessarabie)... ».

Rémunération des délégués permanents à la liberté surveillée non intégrés dans le cadre des délégués contractuels.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil,

Vu la loi n° 51-336 du 30 mars 1951 relative au fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (justice),

Arrêtent:

Art. 1er. — Dans la limite des crédits ouverts à cet effet au budget du ministère de la justice, les délégués permanents à la liberté surveillée non intégrés en qualité de délégués contractuels reçoivent une rémunération de base de 220.000 F exclusive de toutes indemnités ou allocations autres que celles attribuées à l'ensemble des fonctionnaires et agents de l'Etat.

Art. 2. — L'arrêté du 2 juillet 1945 fixant la rémunération des délégués permanents à la liberté surveillée indemnitaires est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet du 1er avril 1951.

Fait à Paris, le 7 novembre 1951.

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice, et par délégation:
Le directeur du cabinet,
OLAF LEGARPENTIER.

Le ministre du budget,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MARTIAL-SIMON.

Pour le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil et par délégation:
Le directeur du cabinet,
MAURICE AICARDI.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 29 octobre 1951 portant nomination d'un consul à Coblence.

Par décret en date du 29 octobre 1951, M. Lancial (Charles-Emile-Dominique), administrateur de 2e classe, 2e échelon, chargé du consulat de France à Gênes, est chargé du consulat de France à Coblence, en remplacement de M. Ardiet.

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères,

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 21 août 1951 modifiant le décret n° 48-1233 du 29 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels,

Arrête:

Art. 1er. — M. Bernard Dufournier, administrateur civil au ministère des affaires étrangères, actuellement conseiller technique au cabinet du secrétaire d'Etat, est nommé directeur du cabinet.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française, et aura effet à compter du 1er novembre 1951.

Fait à Paris, le 5 novembre 1951.

MAURICE SCHUMANN.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 8 novembre 1951 portant nomination d'un inspecteur général de l'administration au ministère de l'intérieur.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 51-610 du 24 mai 1951, portant règlement d'administration publique, modifiant le statut de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur, notamment son article 19;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Ciosi (Georges), préfet de 2e classe, inspecteur général de l'administration en Algérie, est nommé inspecteur général de l'administration au ministère de l'intérieur (3e échelon) et titularisé dans ce grade.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 novembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Décret du 8 novembre 1951 portant nomination d'un inspecteur général de l'administration au ministère de l'intérieur.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 51-610 du 24 mai 1951, portant règlement d'administration publique, modifiant le statut de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 4 juillet 1951 approuvant les tableaux d'avancement du corps de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur pour l'année 1951;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Finelli (Francis), inspecteur de l'administration, est nommé inspecteur général de l'administration au ministère de l'intérieur (1er échelon) et titularisé dans ce grade.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 novembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Décret du 8 novembre 1951 portant nomination d'un inspecteur général de l'administration au ministère de l'intérieur.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur,

Vu le décret n° 51-610 du 24 mai 1951, portant règlement d'administration publique, modifiant le statut de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur;

Vu l'arrêté du 4 juillet 1951 approuvant les tableaux d'avancement du corps de l'inspection générale de l'administration au ministère de l'intérieur pour l'année 1951;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Pinatel (Jean), inspecteur de l'administration, est nommé inspecteur général de l'administration au ministère de l'intérieur (1er échelon) et titularisé dans ce grade.

Art. 2. — Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 novembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,
ANDRÉ COLIN.

Désignation d'un membre du conseil d'administration du bureau pour l'installation des personnes immigrées en Guyane.

Par arrêté du 30 octobre 1951, M. Eugène Simoneau, préfet hors cadre, chargé de la direction des services de l'Algérie et des départements d'outre-mer, est nommé membre du conseil d'administration du bureau pour l'installation des personnes immigrées en Guyane, en remplacement de M. Pierre Damelon, appelé à d'autres fonctions.

Administration centrale.

Par arrêté du 9 novembre 1951, M. Chassagne (Jean), agent supérieur de 3e classe, est nommé agent supérieur de 2e classe, à compter du 1er août 1951.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 7 novembre 1951:

M. Bischoff (Marcel), inspecteur de 4e classe de la sûreté nationale, est placé, en la même qualité, pour une période de cinq ans, dans la position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères (commissariat général aux affaires allemandes et autrichiennes), à compter du 1er avril 1949.

M. Bischoff (Marcel), précédemment inspecteur de 1re classe de police d'Etat, percevra l'indemnité compensatrice prévue par le décret du 4 août 1947 (n° 47-1457).

Par arrêté du 7 novembre 1951, M. l'inspecteur Bline (Georges), de la police d'Etat de la Côte-d'Or (Dijon), est placé, en la même qualité, dans la position de détachement auprès du haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française pour une durée maximum de cinq ans.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la veille du jour de l'embarquement.

Par arrêté du 7 novembre 1951, M. l'inspecteur Mary (Pierre), de la police d'Etat de la Côte-d'Or, est placé, en la même qualité, dans la position de détachement auprès du haut commissaire de la République en Afrique équatoriale française pour une durée maximum de cinq ans.

Le présent arrêté prendra effet à compter de la veille du jour de l'embarquement.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 51-1285 du 6 novembre 1951 relatif au recrutement du corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et du secrétaire d'Etat à l'air,

Vu l'article 19 de la loi de finances du 24 mai 1951, codifiant l'article 153 de la loi de finances du 31 mai 1933, portant création du corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique;

Vu l'article 3 du décret n° 499 du 17 février 1942, modifié notamment par le décret n° 50-1215 du 28 septembre 1950, relatif au recrutement du corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique,

Décrète:

Art. 1er. — Le premier alinéa de l'article 3 du décret du 17 février 1942, modifié notamment par le décret du 28 septembre 1950, relatif au recrutement du corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique, est abrogé et remplacé par le suivant:

« Le recrutement du corps de contrôle de l'administration de l'aéronautique a lieu uniquement par voie de concours parmi les catégories d'officiers et de fonctionnaires civils énumérées à l'article 23 de la loi de finances du 24 juillet 1950 modifié par l'article 19 de la loi de finances du 24 mai 1951 ».

Art. 2. — Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale, et le secrétaire d'Etat à l'air sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 novembre 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le vice-président du conseil, ministre de la défense nationale,

GEORGES BIDAULT.

Le secrétaire d'Etat à l'air,

PIERRE MONTEL.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Groupement national d'achat du riz.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'agriculture, le ministre du commerce et des relations économiques extérieures et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu la loi du 11 juillet 1938 portant organisation générale de la nation pour le temps de guerre et les textes qui l'ont modifiée ou complétée;

Vu les articles 2 et 3 de la loi du 28 février 1947 maintenant en vigueur, au delà du 1er mars 1947, certaines dispositions prorogées par la loi du 10 mai 1948 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités;

Vu l'article 2 de la loi du 28 février 1948 maintenant provisoirement en vigueur au delà du 1er mars 1948 certaines dispositions législatives et réglementaires du temps de guerre, prorogées par la loi du 28 février 1947 et la loi du 30 août 1947;

Vu les arrêtés des 30 mars 1948, 28 février, 28 décembre 1949, 29 mars et 30 octobre 1950 portant prorogation du groupement national d'achat du riz,

Arrêtent:

Art. 1er. — Le groupement national d'achat du riz est prorogé jusqu'au 31 octobre 1952.

Art. 2. — Le délai de prorogation fixé par l'article précédent pourra être modifié par arrêtés conjoints des ministres intéressés, dans les limites fixées par l'article 2 (alinéa 1°, *in fine*) de la loi du 28 février 1948.

Art. 3. — Le directeur de la production agricole, le directeur des relations économiques extérieures et le directeur de l'organisation économique et du contrôle des entreprises publiques sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 octobre 1951.

Pour le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, et par délégation:

Le directeur du cabinet,

PAUL DELOUVRIER.

Le ministre du commerce et des relations économiques extérieures,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ERWIN GULDNER.

Le ministre de l'agriculture,

PAUL ANTIER.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,

YVES LE PORTZ.

Création d'une commission chargée d'étudier les problèmes de crédit intéressant les petites et moyennes entreprises.

Le vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques,

Arrête:

Art. 1er. — Il est institué auprès du vice-président du conseil, ministre des finances et des affaires économiques, une commission chargée d'étudier les problèmes de crédit intéressant les petites et moyennes entreprises.

Art. 2. — Cette commission est ainsi composée:

M. Montfajon, directeur général du Crédit populaire, président.

Le gouverneur de la Banque de France ou son représentant.

Le président directeur général du Crédit national ou son représentant.

M. Gingembre, délégué général de la confédération générale des petites et moyennes entreprises.

M. Tron, président de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie.

M. Maxime-Robert, directeur général adjoint de la Banque de l'Indochine.

Le secrétariat de la commission est assuré par les soins de la direction du Trésor.

Art. 3. — La commission peut entendre ou consulter les représentants des services ou groupements susceptibles de faciliter ses travaux.

Fait à Paris, le 9 novembre 1951.

RENÉ MAYER.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Institut français d'archéologie orientale du Caire.

Par arrêté du 2 novembre 1951, sont nommés, pendant l'année scolaire 1951-1952, à l'institut français d'archéologie orientale du Caire :

Attachés libres.

R. P. Jomier.
R. P. de Beaurecueil (Serge).
M. Demonts (Roger).

Attachés égyptiens.

R. P. Anawati (M.-M.).
Docteur Fares Bishr.

Attaché étranger.

M. Debono (Fernand) (Maltais).

Collaborateurs techniques.

MM. El-Ebyari Ibrahim.
Sayyed Fouad.
Aboul-Fadl Ibrahim Mohammed.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 8 octobre 1951, Mme Pinet, née Dupuy (Paule), secrétaire d'administration de 2e classe, en disponibilité, est réintégrée à l'administration centrale et nommée au centre national de la recherche scientifique à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté en date du 24 octobre 1951, Mme Bavoux, née Guerin (Josette), agent supérieur de 2e classe, est maintenue en disponibilité pour charges de famille, pendant une deuxième période de deux ans à compter du 1er octobre 1951.

Par arrêté en date du 7 novembre 1951, M. Fieni (Marcel), adjoint administratif de 2e classe au ministère de l'éducation nationale, est détaché pour une période d'un an à compter du 6 mai 1951, dans les fonctions de rédacteur stagiaire d'administration générale en Guinée française.

Par arrêté du 9 novembre 1951, les fonctionnaires du ministère de l'éducation nationale dont les noms suivent, détachés à l'Assemblée de l'Union française jusqu'au 15 février 1950, sont dégagés des cadres de l'administration centrale à compter du 16 février 1950 :

M. Labes (Jacques), administrateur civil de 2e classe (3e échelon).

M. Tifbel (Louis), administrateur civil de 2e classe (3e échelon).

M. Madieu (Georges), secrétaire d'administration de 2e classe (3e échelon).

Bibliothèques.

Par arrêté en date du 26 octobre 1951, Mlle Lavocat (Hélène), licenciée ès lettres, diplômée d'études supérieures, titulaire du diplôme technique de bibliothécaire, est chargée, à compter du jour de son installation, des fonctions de bibliothécaire à la bibliothèque municipale classée de Colmar.

L'intéressée percevra, en cette qualité, le traitement, non soumis à retenues, de la sixième et dernière classe de l'emploi.

Enseignement du premier degré.

Par arrêté du 7 novembre 1951, M. Jolivot (André), instituteur de 3e classe du département de la Seine, est mis pour deux périodes de cinq ans, à compter du 1er juin 1945 au 31 mai 1950 et du 1er juin 1950 au 31 décembre 1950, à la disposition du ministre des travaux publics pour exercer ses fonctions de chef du centre national de Saint-Auban-sur-Durance.

Par arrêté du 7 novembre 1951, M. Kaempf (Albert), instituteur de 5e classe du département des Basses-Pyrénées, est mis, du 16 octobre 1946 au 30 septembre 1950, à la disposition du secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports pour exercer ses fonctions de surveillant d'internat à l'institut national des sports de Paris (Joinville).

Rectificatif au *Journal officiel* du 27 septembre 1951, page 9899, 2e colonne, 2e alinéa, au lieu de : « Mlle Pierrou (Valentine), du cadre tunisien, est admise dans le cadre du département des Basses-Pyrénées », lire : « Mlle Pierrou (Valentine), du cadre tunisien, est admise dans le cadre du département d'Eure-et-Loir. »

MINISTERE DU COMMERCE ET DES RELATIONS ECONOMIQUES EXTERIEURES

Nomination de membres du conseil de l'ordre du Mérite commercial.

Par arrêté du 5 novembre 1951, sont nommés membres du conseil de l'ordre :

M. le gouverneur général Reste, grand-croix de la Légion d'honneur.

M. Georges Bedicam, chef adjoint du cabinet du ministre du commerce et des relations économiques extérieures.

M. Roger Manaut, chef du secrétariat particulier du secrétaire d'Etat au commerce.

M. Georges Clerget, directeur honoraire au ministère.

M. Gaston Libersat, directeur honoraire au ministère.

M. Jean Cahen-Salvador, secrétaire général du Conseil économique.

M. Jacques Fougerolle, président de l'assemblée des présidents des chambres de commerce de France.

M. Henry Beauchesne, président de la conférence générale des présidents et membres des tribunaux de commerce de France.

M. Bernard Clappier, directeur des relations économiques extérieures.

M. Emile Arrighi de Casanova, directeur du commerce extérieur.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration générale.

Par arrêté en date du 25 octobre 1951, sont nommés rédacteurs de 1re classe avant trois ans d'administration générale d'outre-mer :

MM. Villepreux (André), Mathieu (René), Chanconie (Roger).

Les nominations ne prendront effet au point de vue de la solde et de l'ancienneté qu'à compter de la veille du jour de l'embarquement des intéressés pour une affectation outre-mer.

Les bénéficiaires des dispositions qui précèdent seront toutefois astreints à un stage probatoire dans les conditions générales fixées à l'article 11 du décret du 13 mars 1946 précité.

Administrateurs.

Par arrêté en date du 29 octobre 1951, M. Casamatta (François), administrateur en chef de la France d'outre-mer, secrétaire général du Tchad, est placé dans la position de mission en France pour une durée maximum de 3 mois à compter du 25 janvier 1951, afin de régler diverses questions administratives concernant l'Afrique équatoriale française.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 31 octobre 1951, la date de la réintégration de Mme Chardon (Georgette), adjoint administratif de classe exceptionnelle à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, fixée au 16 septembre par l'arrêté du 27 septembre 1951, est reportée au 16 novembre 1951.

Eaux et forêts.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 31 octobre 1951, M. Chardin (André), inspecteur de 1re classe des eaux et forêts outre-mer a été maintenu dans la position de détachement, pour un an à compter du 1er septembre 1951, en vue de servir au centre technique forestier tropical.

La retenue à laquelle a été astreint M. Chardin auprès de la caisse de retraites de la France d'outre-mer et la contribution à laquelle est tenu envers le même organisme le centre technique forestier tropical seront versées dans les conditions prévues par les articles 11 et 83 du décret du 1er novembre 1928 modifié par les décrets des 16 juillet et 31 décembre 1937.

Enseignement.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 25 octobre 1951, les fonctionnaires désignés ci-après ont été placés en position de mission dans la métropole dans les conditions indiquées pour chacun d'eux:

M. Camerlynck, recteur d'académie, directeur général de l'enseignement en Afrique occidentale française, du 18 au 28 juillet 1951 inclus, pour participer à la conférence des directeurs de l'enseignement de l'Afrique noire à Paris, après avoir pris contact, à Bordeaux, avec les autorités académiques.

M. Bonnet (Georges), inspecteur général de l'enseignement en Afrique équatoriale française, du 7 juillet au 5 août 1951 inclus, pour participer à la conférence des directeurs de l'enseignement de l'Afrique noire à Paris et aux travaux du stage d'information à Saint-Cloud.

M. le docteur Héraud (Robert), médecin inspecteur de 3e classe de la jeunesse et des sports, du 7 juillet au 5 août 1951 inclus, pour régler avec le ministère de l'éducation nationale et divers organismes annexes, des question scolaires, sportives et médicales à Paris.

M. Klein (Pierre), directeur de l'instruction publique du Cameroun, du 16 juillet au 1er août 1951 inclus, pour participer à la conférence des directeurs de l'enseignement de l'Afrique noire à Paris.

M. Fournier, inspecteur d'académie, directeur de l'enseignement du Togo, du 23 au 28 juillet inclus, pour participer à la conférence des directeurs de l'enseignement de l'Afrique noire à Paris.

Inspection.

Par arrêté en date du 2 novembre 1951, M. l'inspecteur de 2e classe de la France d'outre-mer Chovard (André) est désigné, à compter du 1er novembre 1951, pour remplir les fonctions de directeur adjoint du contrôle, en remplacement de M. l'inspecteur de 1re classe de la France d'outre-mer Pinassaud, désigné pour une mission d'inspection outre-mer.

Sages-femmes.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 31 octobre 1951, la démission de son emploi offerte par Mme Omer (Georgette), sage-femme coloniale de 1re classe, est acceptée pour compter du 14 mars 1951.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 31 octobre 1951, la démission de son emploi offerte par Mme Desfossez, née Marx (Maëva), infirmière coloniale stagiaire, est acceptée pour compter du 15 août 1951.

Travaux publics, mines et techniques industrielles.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 22 octobre 1951, l'arrêté du 21 avril 1951, portant intégrations dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer d'adjoints techniques des cadres locaux des travaux publics, a été modifié comme suit en ce qui concerne M. Pepin:

« M. Pepin (Roger), adjoint technique de 2e classe du cadre local des travaux publics de l'Afrique occidentale française, a été intégré au grade d'adjoint technique de 2e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, pour compter du 1er janvier 1951, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté, avec rappels pour services militaires conservés de 7 mois 9 jours ».

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 22 octobre 1951, l'arrêté du 25 avril 1950, portant intégrations dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer d'ingénieurs du cadre local des travaux publics de l'Indochine, a été modifié comme suit en ce qui concerne M. Michelin:

« M. Michelin (Fernand-Sylvestre), ingénieur de 2e classe des travaux publics de l'Indochine, a été intégré pour compter du 1er juillet 1949 du point de vue de la solde, au grade d'ingénieur de 3e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, avec ancienneté du 25 avril 1949 et rappels pour services militaires conservés de 4 mois 5 jours ».

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 22 octobre 1951, M. Queyranne (René), ancien élève de l'école des mines d'Alès, ingénieur adjoint contractuel des mines au Cameroun, a été intégré dans le cadre général des mines de la France d'outre-mer, pour compter du 1er octobre 1951 du point de vue de la solde, au grade d'ingénieur adjoint de 2e classe avec ancienneté du 7 janvier 1951 et toute bonification d'ancienneté et rappels pour services militaires épuisés.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 22 octobre 1951, les ingénieurs hors classe des travaux publics de la France d'outre-mer dont les noms suivent sont appelés à bénéficier du traitement correspondant à l'indice 475 pour compter des dates indiquées ci-après:

(Pour compter du 1er octobre 1951.)

MM. Magnin (Georges) (Département).
Laignelot (Henri) (Indochine).
Jouffrey (Eugène) (Indochine).

(Pour compter du 1er novembre 1951.)

M. Eherler (André) (Afrique occidentale française).

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer, en date du 22 octobre 1951, M. Daniel (Frédéric), ingénieur principal de 3e classe, 4e échelon, des travaux publics de la France d'outre-mer, a été reclassé comme suit dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté:

Titularisé pour compter du 1er janvier 1950, au grade d'ingénieur principal de 3e classe 3e échelon, avec ancienneté du 1er janvier 1948 et rappels pour services militaires attribués de 2 ans 11 mois.

Passé au 4e échelon du grade d'ingénieur principal de 3e classe pour compter du 1er janvier 1950, avec R. S. M. conservés de 1 an 11 mois utilisables pour l'avancement en échelon et de 2 ans 11 mois utilisables pour l'avancement en classe.

Ingénieur principal de 2e classe, 1er échelon, pour compter du 1er janvier 1951, avec R. S. M., conservés de 1 an 11 mois.

Passé au 2e échelon du grade d'ingénieur principal de 2e classe pour compter du 1er février 1951, avec R. S. M., conservés de 1 an 11 mois utilisables seulement pour l'avancement en classe.

Par arrêté du ministre de la France d'outre mer en date du 22 octobre 1951, M. Rousseau (Roland), ingénieur adjoint de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer, a été reclassé comme suit dans le cadre général des travaux publics de la France d'outre-mer :

Ingénieur adjoint de 4e classe à titre temporaire du 1er janvier 1943;

Titularisé ingénieur adjoint de 4e classe le 1er janvier 1945, avec ancienneté du 1er janvier 1943 et rappels pour services militaires attribués de 1 an 5 mois 14 jours;

Ingénieur adjoint de 3e classe du 1er janvier 1945 et rappels pour services militaires conservés de 1 an 5 mois 14 jours;

Ingénieur adjoint de 2e classe du 1er janvier 1946 et rappels pour services militaires conservés de 5 mois 14 jours;

Ingénieur adjoint de 1re classe du 17 juillet 1947, rappels pour services militaires épuisés;

Ingénieur de 4e classe du 1er octobre 1949.

Le présent reclassement prend effet des dates indiquées du point de vue de l'ancienneté et du 1er octobre 1949 du point de vue de la solde.

M. Rousseau a été inscrit au tableau d'avancement complémentaire de l'année 1951 pour la 3e classe du grade d'ingénieur, à la suite de M. Godineau.

M. Rousseau a été promu à la 3e classe du grade d'ingénieur pour compter du 1er octobre 1951, tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 octobre 1951, l'honorariat du grade d'ingénieur des travaux publics de la France d'outre-mer a été conféré à M. Dabezies (Georges), ex-ingénieur de 3e classe des travaux publics de la France d'outre-mer, en retraite.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 22 octobre 1951, l'honorariat du grade d'ingénieur en chef des travaux publics de la France d'outre-mer a été conféré à M. Gustave (Lucius), ingénieur principal de 1re classe des travaux publics de la France d'outre-mer, pour compter à la date où il a été admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 octobre 1951, M. Leclercq (Jean), candidat déclaré admissible au concours direct pour l'accession au grade d'ingénieur adjoint stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer (session 1950), bénéficiaire de l'allocation spéciale et ayant obtenu une moyenne générale supérieure à 14 à l'issue des cours de 3e année de l'école spéciale des travaux publics de Paris, a été nommé ingénieur adjoint stagiaire des travaux publics de la France d'outre-mer, pour compter de la veille de son embarquement.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 octobre 1951, M. Servant (Jean), ingénieur de 3e classe au corps national des mines, placé à compter du 1er octobre 1951 dans la position de service détaché auprès du ministère de la France d'outre-mer a été, pour compter de la même date, classé dans le cadre général des travaux publics, mines et techniques industrielles de la France d'outre-mer au grade d'ingénieur principal de 3e classe (2e échelon), en conservant dans la classe une ancienneté civile de un an.

Par arrêté du ministre de la France d'outre-mer en date du 29 octobre 1951, M. Michaux (Maxime), ingénieur hors classe des techniques industrielles des colonies, a été placé sur sa demande dans la position de disponibilité, pour une période de un an, à compter du 16 mai 1951.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Décret du 31 octobre 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret en date du 31 octobre 1951, pris sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre du travail et de la sécurité sociale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 16 octobre 1951 portant que les promotions et nominations du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade d'officier.

MM.

Bernard (Joseph-Marie), avocat de la caisse interdépartementale des assurances sociales de Seine et Seine-et-Oise; 50 ans de services militaires et professionnels. Chevalier du 19 janvier 1932.

Bonnet (Charles-Octave), inspecteur du travail et de la main-d'œuvre à Lyon; 44 ans de services civils et militaires. Chevalier du 16 juin 1920.

Brenas (Charles-Baptiste), président du conseil des directeurs de la caisse d'épargne du Puy; 56 ans 8 mois de services militaires, mutualistes et sociaux. Chevalier du 23 octobre 1934.

Cartier (Joseph-Marie), président de section à la caisse d'épargne des Bouches-du-Rhône à Saint-Rémy-de-Provence; 57 ans 11 mois de services militaires, professionnels et sociaux. Chevalier du 23 mars 1923.

Chotel (Charles), contrôleur principal des services extérieurs du travail et de la main-d'œuvre; 49 ans 6 mois de services civils et militaires. Chevalier du 10 octobre 1930.

Duvivier (Adolphe), président honoraire de la Société mutualiste des voyageurs et employés de Lille; 60 ans de services professionnels et mutualistes. Chevalier du 9 septembre 1923.

Frau (Georges-Marie-Martial), président honoraire de l'union mutualiste de l'Aube; 55 ans de services professionnels et mutualistes. Chevalier du 6 septembre 1923.

Grimault (Léon-Jean), administrateur de la caisse régionale d'assurance vieillesse à Rennes; 49 ans 6 mois de services militaires, professionnels et mutualistes. Chevalier du 12 septembre 1932.

de La Rochefoucauld (Olivier-Henri), président fondateur de la caisse mutualiste d'assurances sociales de Saint-Quentin; 49 ans 11 mois de services militaires, professionnels et mutualistes. Chevalier du 4 octobre 1940.

le Marchand (Charles-Eugène-Emile), administrateur de l'association des artistes dramatiques; 58 ans de services militaires, professionnels et mutualistes. Chevalier du 29 juillet 1938.

Mazeirat (Antoine), président de l'union mutualiste de la Haute-Garonne; 34 ans 9 mois de services civils, militaires et mutualistes. Chevalier du 24 janvier 1935.

Vanverts (Julien-Louis), ancien médecin conseil régional de la sécurité sociale à Lille; 57 ans de services professionnels et sociaux. Chevalier du 30 septembre 1920.

Voisin (Louis-Ulysse), secrétaire général des chambres syndicales du bâtiment; 47 ans de services militaires, professionnels et sociaux. Chevalier du 12 janvier 1935.

Sont nommés:

Au grade de chevalier.

MM.

Arvis (Roger-Emmanuel), directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre de la Seine-Inférieure; 33 ans 7 mois 21 jours de services civils et militaires.

Aubois (Charles), administrateur de l'union mutualiste de l'Allier; 54 ans 6 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Aubry (Paul-Henri-René), secrétaire général de la fédération nationale de la mutualité française; 28 ans 6 mois de services civils et mutualistes.

Boivin (Victor-Alexandre), chef de bureau honoraire à la Société nationale des chemins de fer français; 47 ans 11 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Bothy (Louis-Victor-Joseph), employé de bureau; 56 ans de services professionnels et sociaux.

Carteron (Edmond), industriel; 43 ans 9 mois de services militaires et professionnels.

Chehpeliades (Jules-Gabriel), chef du service départemental de la main-d'œuvre à Rennes; 24 ans 9 mois de services civils et militaires.

Le docteur Ohoffe (Fédéric-René), sous-directeur de l'action sanitaire et sociale; 27 ans d'activité médicale et de services civils et militaires.

Le docteur Courbaire de Marcillat (Henri-Marie-Raymond), médecin conseil régional de la caisse régionale de sécurité sociale de Clermont-Ferrand; 26 ans 8 mois de services civils et sociaux.

Deysson (Fernand-Marcel), directeur régional de la sécurité sociale à Nantes; 39 ans 9 mois 10 jours de services civils et militaires.

Duben (Arnaud - Marcel), président de l'union mutualiste de la Gironde; 36 ans de services militaires, professionnels et mutualistes.

Le chanoine Durand, curé de Montréal (Aude); 59 ans de services militaires, professionnels et sociaux.

Faivre (André), directeur départemental du travail et de la main-d'œuvre à Paris; 40 ans de services civils et militaires.

Genon (Camille-Victor-Michel), vice-président de la caisse primaire de sécurité sociale des Ardennes; 28 ans 5 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Grégoire (Auguste-Charles-Marcel), vice-président de la caisse primaire de sécurité sociale de Cholet; 38 ans 10 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Gueffier (Paul-Adrien), employé de bureau; 49 ans de services militaires et professionnels.

Hubert (Lucien-Martin), chef de service honoraire à la Banque de France; 47 ans 7 mois de services militaires et professionnels.

Le Franc (Gustave-Ernest), ancien contremaître de tannerie; 61 ans 6 mois de services militaires, professionnels et mutualistes.

Magny (Lucien), chef de division à la préfecture de Nancy; 35 ans 11 mois de services civils, mutualistes et sociaux.

Martel (Victor-Elie), ancien employé à la caisse nationale de sécurité sociale; 41 ans de services civils et militaires.

Maze-Sencier (Jacques-Marie-Emmanuel-Alphonse), directeur général d'établissement de produits chimiques; 29 ans 9 mois de services militaires et professionnels.

Moro (Eugène-François), administrateur de la caisse mutuelle pharmaceutique de retraite; 55 ans 5 mois de services militaires, professionnels et sociaux.

Nicolle (André-Maurice-Albert-Léo), président de la fédération internationale des masseurs kinésithérapeutes; 25 ans de services professionnels et sociaux.

Pinaud (Raymond-Etienne), contrôleur général de la sécurité sociale; 27 ans de services civils et militaires.

Piton (Emile-Eugène-Louis), inspecteur divisionnaire du travail et de la main-d'œuvre à Paris; 37 ans 7 mois de services civils et militaires.

Puech (Pierre-Auguste-Albert), directeur régional de la sécurité sociale à Montpellier; 37 ans 2 mois de services civils et militaires.

Schwartz (Frédéric-Albert), gérant de fonderie; 67 ans 6 mois de services militaires et professionnels.

Mlle Senes (Marie-Antoinette), administrateur civil au ministère du travail et de la sécurité sociale; 28 ans 9 mois de services civils.

Thevenin, dit Jean Morienval (Henri-Jules-Edmond), vice-président du syndicat des journalistes français; 45 ans 10 mois de services militaires et professionnels.

M. le docteur Vasserot (Pierre-Jean-Léon), médecin de la sécurité sociale à Marseille; 37 ans 11 mois de services militaires professionnels et sociaux.

Welter (Henri-Jean), directeur régional de la sécurité sociale à Orléans; 30 ans 7 mois de services civils et militaires.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 6 novembre 1951, il est ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, sur l'exercice 1951, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances et par des textes spéciaux, un crédit de 248.915.000 F applicable aux chapitres ci-après du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

1re SECTION. — *Dépenses ordinaires.*

Chap. 1160. — Frais de remplacement	11.462.000 F.
Chap. 1230. — Indemnités éventuelles	1.279.000
Chap. 3000. — Indemnités de missions, de déplacements et de voyages. — Frais de passage	8.617.000
Chap. 3010. — Remboursements à diverses administrations	100.190.000
Chap. 3100. — Transport des correspondances, du matériel et du personnel	4.677.000
Chap. 3130. — Travaux et cessions à titre remboursable	121.319.000
Chap. 4020. — Œuvres sociales	1.000
2e SECTION. — *Dépenses extraordinaires.*	
Chap. 900. — Equipement. — Bâtiments	1.340.000
Total	248.915.000 F.

Par arrêté en date du 6 novembre 1951, il a été ouvert au ministre des postes, télégraphes et téléphones, sur l'exercice 1951, en addition aux crédits ouverts par la loi de finances et par des textes spéciaux, un crédit de 192 700.000 F applicable au chapitre 3130: « Travaux et cessions à titre remboursable », du budget annexe des postes, télégraphes et téléphones.

MINISTERE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Décret du 9 novembre 1951 portant réservation de parcelles pour le regroupement des locaux administratifs à Paris (19e).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du ministre de l'intérieur,

Vu l'ordonnance n° 45-2715 du 2 novembre 1945, modifiée et complétée par l'article 109 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946, et l'article 104 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947 tendant à faciliter les opérations de regroupement des locaux administratifs dans la région parisienne, et notamment les articles 2, 4, 5 et 6 de ladite ordonnance;

Vu la loi n° 48-1405 du 9 septembre 1948 portant ouverture de crédits et autorisations d'engagement de dépenses (dépenses civiles de reconstruction et d'équipement) en vue du regroupement des services administratifs;

Vu la loi n° 51-1050 du 29 août 1951 portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1950 (collectif d'ordonnancement);

Vu le décret n° 49-1209 du 28 août 1949 relatif au contrôle des opérations immobilières poursuivies par les services publics ou d'intérêt public et au regroupement des services administratifs, et modifiant l'article 22 du décret du 5 juin 1940 relatif au domaine immobilier de l'Etat;

Vu l'avis en date du 24 octobre 1951 émis par la commission centrale de contrôle instituée par le décret susvisé,

Décrète:

Art. 1er. — Est réservé pour une durée de cinq ans, en vue du regroupement des services dépendant du ministère des finances et des affaires économiques (Institut national de la statistique et des affaires économiques) et soumis à l'application des dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945 susvisée, modifiée et complétée par l'article 109 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 et l'article 104 de la loi n° 47-1465 du 8 août 1947, et notamment des articles 2 et 5 de ladite ordonnance, l'ensemble immobilier bâti et non bâti situé sur le territoire de la ville de Paris (19e arrondissement), 10, rue du Général-Lasalle, et figurant sous teinte rose sur le plan annexé au présent décret.

Art. 2. — Le présent décret vaut déclaration d'utilité publique de l'opération qu'il concerne, conformément à l'article 4 de l'ordonnance susvisée.

Art. 3. — L'acquisition de l'ensemble immobilier visé à l'article 1er sera poursuivie conformément aux dispositions de l'article 6 de l'ordonnance susvisée, les frais en étant supportés par les crédits ouverts au budget du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Art. 4. — Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 novembre 1951.

R. PLEVEN

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,
EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Le ministre de l'intérieur,
CHARLES BRUNE.

Le vice-président du conseil,
ministre des finances et des affaires économiques,
RENÉ MAYER.

Le ministre du budget,
PIERRE COURANT.

Cabinet du ministre.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 11 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Arrête:

Art. 1er. — M. Chavanon (Christian), maître des requêtes au conseil d'Etat, est nommé directeur du cabinet, en remplacement de M. Bordaz (Robert), appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 novembre 1951.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Délégation de signature.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer par arrêté leur signature;

Vu le décret du 11 août 1951 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 11 août 1951 portant nomination des membres du cabinet du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu l'arrêté du 11 août 1951 donnant délégation de signature;

Vu l'arrêté du 9 novembre 1951 portant nomination d'un membre du cabinet du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Chavanon (Christian), maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur du cabinet, à l'effet de signer, au nom du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exclusion des décrets.

Cette délégation s'applique en particulier à la signature:

1° De toutes ordonnances de payement, de virement et de délégation, de tous avis d'ordonnance, de tous ordres de recettes, de tous titres exécutoires prévus par l'article 54 de la loi 13 avril 1898 et des arrêtés de débet prévus par la loi du 12 Vendémiaire, an VIII;

2° De tous marchés, conventions, contrats et avenants, ainsi que des attestations d'intérêt national destinées à permettre le préfinancement des marchés par la caisse nationale des marchés de l'Etat;

3° des arrêtés de nomination des agents du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme.

Art. 2. — L'article 1er de l'arrêté du 11 août 1951 donnant délégation de signature est abrogé.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 novembre 1951.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

Commission centrale d'études pour le plan d'aménagement national.

Le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme,

Vu la loi d'urbanisme du 15 juin 1943;

Vu l'ordonnance du 21 avril 1945 relative aux attributions du ministre de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu le décret n° 49-357 du 16 mars 1949 relatif à l'organisation du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme;

Vu l'arrêté du 5 avril 1950 portant création d'une commission centrale d'études pour le plan d'aménagement national,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé membre de la commission centrale d'études pour le plan d'aménagement national:

M. Robert Bordaz, directeur général de l'institut d'émission des Etats du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam.

Art. 2. — Le directeur général de l'aménagement du territoire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 novembre 1951.

EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 13 novembre 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions.

2. — Suite de la discussion des projets de loi relatifs au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1952:

France d'outre-mer (I. — Dépenses civiles). (Nos 987-1321. — M. Burlot, rapporteur.)

Monnaies et médailles. (Nos 1000-1327. — M. Jean-Paul Palewski, rapporteur.)

Légion d'honneur et ordre de la Libération. (Nos 999-1239. — M. Jean-Paul Palewski, rapporteur.)

Postes, télégraphes, téléphones. — Caisse nationale d'épargne (dispositions concernant le budget annexe de la caisse nationale d'épargne). (Nos 1001-1418. — M. Boisdé, rapporteur.)

Industrie et énergie. (Nos 988-1324. — M. Jules-Julien, rapporteur.)

Travail et sécurité sociale. (Nos 995-1325. — M. Lacoste, rapporteur.)

Reconstruction et urbanisme. (Nos 993-1326. — M. Guy La Chambre, rapporteur.)

Travaux publics, transports et tourisme (I. — Travaux publics, transports et tourisme). (Nos 996-1367. — M. Gabelle, rapporteur.)

Marine marchande. (Nos 991-1417. — M. Mazier, rapporteur.)

Postes, télégraphes, téléphones. — Caisse nationale d'épargne (dispositions concernant le budget annexe des postes, télégraphes et téléphones). (Nos 1001-1328. — M. Dagain, rapporteur.)

Agriculture. (Nos 980-1323. — M. Abelin, rapporteur.)

Affaires étrangères (I. — Service des affaires étrangères). (Nos 977-1368. — M. Corniglion-Molinier, rapporteur.)

Affaires étrangères (II. — Service des affaires allemandes et autrichiennes). (Nos 978-1419. — M. Francis Leenhardt, rapporteur.)

Présidence du conseil. (Nos 992-1419. — M. Guy Petit, rapporteur.)

A seize heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la première séance.

Proclamation de députés.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département d'Ille-et-Vilaine en date du 5 novembre 1951 que M. Coudray a été proclamé député d'Ille-et-Vilaine, en remplacement de M. Aubry, décédé.

M. Coudray est appelé à faire partie du 7e bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département des Hautes-Alpes en date du 5 novembre 1951 que M. François Bénard a été proclamé député des Hautes-Alpes, en remplacement de M. Maurice-Petsche, décédé.

M. François Bénard est appelé à faire partie du 8e bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

Modification aux listes électorales des membres des groupes.

I. — GROUPE DES RÉPUBLICAINS INDÉPENDANTS
(45 membres au lieu de 44.)

Ajouter le nom de M. Detœuf.

II. — GROUPE RÉPUBLICAIN RADICAL ET RADICAL SOCIALISTE
(68 membres au lieu de 67.)

Ajouter le nom de M. Heuillard.

Commission de l'agriculture.

1re séance du vendredi 9 novembre 1951.

Présents. — MM. Billat, Bricout, Briot, Castera, Charpentier, Deliaune, Fourvel, Kauffmann, Lalle, Lambert, Legendre, Pelleray, Saint-Cyr.

Suppléants. — MM. Gourdon (de M. Baurens), Jean Léon (de Mme Laissac), Liquart (de M. Pinvidic), Patria (de M. de Sesmaisons).

2e séance du vendredi 9 novembre 1951.

Présents. — MM. Bricout, Briot, Charpentier, Deliaune, Kauffmann, Lalle, Lamarque-Cando, Laplace, Laurens (Robert) (Aveyron), Legendre, Masson (Jean), Méhaignerie, Saint-Cyr, Verneuil.

Suppléants. — MM. Bernard (de M. Becquet), Liquart (de M. Pelleray), Patria (de M. Pinvidic), Kuehn (de M. Rilzenthaler), Commentry (de M. de Sesmaisons).

Commission des finances.

Séance du vendredi 9 novembre 1951.

Présents. — MM. Abelin, Boisdé, Corniglion-Molinier, Cristofol, Dagain, Denais (Joseph), Diethelm, Gabelle, Gosnat, Jacquet (Marc), Jean-Moreau, La Chambre (Guy), Lecourt, Meunier (Pierre), Palewski (Jean-Paul), Petit (Guy), Ramarony, Reynaud (Paul), Tourtaud, Vallon (Louis).

Suppléants. — MM. Coutant (de M. Mazier), René Schmitt (de M. Marcel David), Mme Rose Guérin (de M. Lamps).

Assistaient en outre à la séance. — MM. Vigier, Loustaunau-Lacau, Peytel.

Commission de la justice et de législation.

Séance du vendredi 9 novembre 1951.

Présents. — MM. Grimaud (Henri), Grousseaud, Isorni, Lefranc, Maton, Mignot, Minjoz, Moatti, Moro-Giafferri (de), Mme Rabaté, M. Silvandre.

Excusés. — MM. Bendjelloul, Garet.

Suppléants. — MM. Prot (de Mme Bastide), Roseublatt (de M. Muller).

Commission de la production industrielle.

Séance du vendredi 9 novembre 1951.

Présents. — MM. Cassagne, Chabenat, Couston (Paul), Coutant (Robert), Mme Duvernois, MM. Elain, Goudoux, Lacombe, Mallez, Mancey (André) (Pas-de-Calais), Martel (Henri) (Nord), Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Moynet, Muller, Pierrebourg (de), Sion, Titeux, Védrines.

Suppléants. — M. Catoire (de M. André Denis), Mme Galicier (de Mme Rose Guérin).

Commission des territoires d'Outre-mer.

Séance du vendredi 9 novembre 1951.

Présents. — MM. Béchard (Paul), Bechir Sow, Benoist (Charles) (Seine-et-Oise), Bettencourt, Brusset (Max), Coffin, Devinat, Dronne, Duveau, Estèbe, Fourcade (Jacques), Hénault, Juglas, Laforest, Malbrant, Molinatti, Tony Revillon, Savary, Senghor, Silvandre, Yacine Diallo.

Suppléants. — MM. Bayrou (de M. Sanogo Sekou), Colombo (de M. Guissou).

Commission du travail et de la sécurité sociale.

Séance du vendredi 9 novembre 1951.

Présents. — MM. André (Pierre) (Meurthe-et-Moselle), Besset, Caillet (Francis), Coulinaud, Coutant (Robert), Deboudt (Lucien), Dubois, Fayet, Musmeaux, Paquet, Paul (Gabriel), Pluchet, Renard (Adrien) (Aisne), Vallon (Louis), Viatte.

Excusé. — M. Henri Meck.

Suppléants. — MM. Fourvel (de M. Camphin), Gourdon (de M. Segelle), Goudoux (de M. Linet), Gravoille (de M. Patinaud), Guislain (de M. Boutbien), Jean Léon (de M. Titeux), Mabrut (de M. Gazier), Nenon (de M. Arbeltier).

Convocation de commission.

La commission des finances se réunira le mardi 13 novembre 1951, à neuf heures trente et quinze heures (local de la commission des finances):

A neuf heures trente.

I. — Projet de loi n° 989. — Budget de l'intérieur (chapitres réservés). — M. Lecourt, rapporteur.

Audition de M. Brune, ministre de l'intérieur.

II. — Propositions de loi (n° 1320 de M. Peytel, et n° 1447 de M. Raymond Guyot) et de résolution (n° 1233 de M. Raymond Guyot) relatives au prix de l'essence. — M. J.-P. Palewski, rapporteur.

III. — Articles spéciaux d'autorisations de dépenses:

Articles 2 et 3 du projet de loi n° 989: Intérieur. — M. Lecourt, rapporteur.

Article 2 du projet de loi n° 996: Travaux publics. — M. Gabelle, rapporteur.

A quinze heures.

IV. — Projet de loi n° 985: Budget des finances (II. — Services financiers). — M. Abel Gardey, rapporteur.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du mardi 13 novembre 1951.

A quinze heures. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Nomination d'une commission de six membres chargée d'examiner une demande en autorisation de poursuites contre un membre du Conseil de la République (n° 691, année 1951).

A seize heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacances, de membres de commissions générales.

2. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de la commission supérieure de la caisse nationale des retraites pour la vieillesse (application de la loi du 20 juillet 1886, modifiée par la loi du 28 mars 1928).

3. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de la commission supérieure de la caisse nationale d'assurances sur la vie (application du décret du 16 mai 1949).

4. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre de la commission chargée d'étudier et de soumettre au gouvernement les simplifications pouvant être apportées à la législation et au fonctionnement du régime général de sécurité sociale (application de l'arrêté du 5 octobre 1949).

5. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Michel Debré demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il estime que les dispositions du traité sur la communauté européenne « charbon-acier » ne nuisent pas dangereusement à la poursuite de notre politique à l'égard de la Sarre. (N° 229.)

II. — M. Michel Debré demande à M. le ministre de l'éducation nationale s'il n'estime pas opportun de faire un effort particulier, à l'intérieur de l'université française, en faveur des intellectuels étrangers, professeurs, maîtres de conférences, étudiants, membres de professions libérales, qui, expulsés ou réfugiés, cherchent en France et dans d'autres nations européennes encore libres, le moyen d'employer au mieux leurs aptitudes et leurs capacités. (N° 237.)

III. — M. Durand-Réville demande à M. le ministre de la France d'outre-mer s'il est exact que l'usine électrique, achetée il y a deux ans dans le Nord de la France grâce à une subvention exceptionnelle du budget de l'Etat et qui devait fournir le courant électrique à Pondichéry, se trouve arrêtée, les moyens locaux ne permettant pas d'effectuer le débarquement des fûts de mazout nécessaires à l'alimentation de ses chaudières, d'ailleurs insuffisantes pour assurer la marche de l'ensemble des alternateurs; lui demande également de lui indiquer s'il est exact qu'un bateau, acquis toujours sur les fonds de l'Etat, pour transporter le riz de Karikal à Mahé, se trouve depuis plusieurs mois en panne devant Pondichéry avec à son bord un équipage désœuvré qui coûte au budget local 6.000 roupies par mois parce que l'administration locale ne dispose pas des crédits nécessaires pour faire procéder aux réparations indispensables; demande enfin, si ces renseignements sont exacts, de lui faire connaître les dispositions qu'il compte prendre pour donner aux populations de nos établissements de l'Inde, qui ne cessent de manifester le désir de demeurer françaises, malgré les tendances contraires d'une administration qui semble vouloir les acculer à une autonomie dont elles ne veulent pas, le sentiment que la France est décidée à ne pas les abandonner. (N° 232.)

IV. — M. Durand-Réville demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques quelles dispositions il compte prendre pour que les pensions de retraite servies aux anciens fonctionnaires résidant dans ceux de nos territoires d'outre-mer, où ont cours des monnaies d'une valeur différente de celle du franc métropolitain, soient calculées de telle façon qu'elles assurent aux intéressés — notamment par l'institution d'un coefficient de change — des ressources suffisantes et un pouvoir d'achat comparable à celui dont bénéficient leurs camarades retirés dans la métropole. (N° 239.)

V. — M. Denvers demande à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme: 1° de lui exposer les mesures qu'il a cru devoir prendre pour faire procéder à la remise en service dans les délais les plus courts, de l'écluse Vater au port de Dunkerque, dont le fonctionnement vient d'être brutalement interrompu par l'accident survenu le 9 septembre dernier; 2° de lui indiquer les raisons qui ont pu expressément motiver le retard apporté à la reconstitution de l'écluse Trystram, déchiquetée par les événements de guerre, qui est le seul ouvrage portuaire d'accès susceptible de suppléer aux défaillances prévisibles de la grande écluse aujourd'hui bloquée; 3° s'il est permis de penser que la leçon de ce pénible accident qui paralyse aujourd'hui les opérations de trafic maritime incitera les travaux publics à prendre, sans plus attendre, les dispositions nécessaires pour remédier à une situation de fait connue, suffisamment déplorée, et pour équiper notre grand port septentrional français au rythme des besoins de la nation et à l'échelle des services qu'il doit pouvoir rendre en tous temps et en toutes circonstances, pour se maintenir et se développer. (N° 252.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, relative au transfert au Panthéon du corps du professeur Hyacinthe Vincent. (N°s 445 et 714, année 1951. — M. Héline, rapporteur; et n° 715, année 1951. — Avis de la commission de la famille, de la population et de la santé publique. — M. Raymond Bonnefous, rapporteur).

Election d'un sénateur.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de la commission de recensement du département d'Alger (2e collège) en date du 4 novembre 1951 que M. Ferhat Marhoun ben Dehilis a été élu, à cette date, sénateur du département d'Alger (2e collège), en remplacement de M. Salah Menouar.

M. Ferhat Marhoun ben Dehilis est appelé à faire partie du 4e bureau, auquel appartenait son prédécesseur.

Modification aux listes électorales des membres des groupes politiques.

GROUPE DU RASSEMBLEMENT DES GAUCHES RÉPUBLICAINES ET DE LA GAUCHE DÉMOCRATIQUE

(65 membres au lieu de 64.)

Ajouter le nom de M. Pinsard.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 13 novembre 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de MM. Gaignard, Borrey, Corval, Gentet, Monnet, Kémajou, Raphaël-Leygues, Delmas, Perier, tendant à inviter l'Assemblée nationale à voter d'urgence les lois prévues par la Constitution et déterminant le statut des assemblées locales des territoires d'outre-mer. (N° 218, année 1951.)

2. — Suite de la discussion de la proposition de MM. Corval, Max André, Boisdon, Boussenot, Gentet, La Gravière, Laurent-Eynac, Laurin, Mme Lefaucheux, MM. Longuet, Michalet, Nguyen Huy Lai, Rouleaux-Dugage, Souvannavong Ourot, invitant le Gouvernement à soumettre à l'avis de l'Assemblée de l'Union française deux projets de loi tendant à organiser la décentralisation et la déconcentration administrative des territoires français d'Afrique Noire. (N°s 187 et 236, année 1951. — Mme Lefaucheux, rapporteur. — Avis de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales. — M. Boisdon, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Jousselin, Mlle Le Ber, MM. Abdesselam et Momo Touré tendant à la diffusion et à l'inscription, dans les programmes des écoles primaires de l'Union française et des pays de protectorats, des déclarations d'experts de l'U. N. E. S. C. O. sur les questions de race. (N°s 104 et 206, année 1951. — M. Bui The Phuc, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer portant application aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer des articles 1er et 2 du décret-loi du 30 octobre 1935 relatif aux formalités de publicité des sociétés. (N°s 168 et 239, année 1951. — M. Randretsa, rapporteur.)

5. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, rendant applicables aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer la loi n° 49-1093 du 2 août 1949 et le décret n° 50-737 du 24 juin 1950 portant règlement d'administration publique, relatifs à la publicité des protêts. (N°s 169 et 240, année 1951. — M. Randretsa, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de MM. Raphaël-Leygues, Monnet, Sylvestre et Omer Sarraut, tendant à inviter le Gouvernement à envisager et parfaire la diffusion du répertoire classique français dans l'Union. (N°s 183 et 238, année 1951. — M. Raphaël-Leygues, rapporteur.)

Nomination de membre de commission.

Dans sa séance du vendredi 9 novembre 1951, l'Assemblée de l'Union française a nommé M. Alduy membre de la commission des relations extérieures, en remplacement de M. Soppo Priso.

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles se réunira le mardi 13 novembre 1951, à dix heures trente (local n° 217):

I. — Rapport pour avis de M. Griaule, présenté par Mlle Le Ber, sur la proposition (n° 172, année 1951) portant création de centres d'études du travail et d'application psychotechnique et de centres de formation professionnelle rapide. Changement éventuel du rapporteur.

II. — Examen et rapport oral de M. Jousselin sur la proposition (n° 181, année 1951) invitant le Gouvernement à constituer une mission d'étude scientifique des systèmes politiques et des organisations publiques des populations d'outre-mer.

III. — Affaires en instance.

IV. — Questions diverses.

La commission des affaires économiques se réunira le mardi 13 novembre 1951, à dix heures trente (local n° 120):

I. — Examen du projet de rapport de M. Schmitt sur la demande d'avis (n° 202, année 1951) reprenant la proposition de loi présentée par M. Palewski et tendant à instituer un comité de l'or national et un centre technique aurifère. (Proposition de loi A. N. n° 11795 de la première législature, ayant déjà fait l'objet de la demande d'avis n° 28, année 1951.)

II. — Nomination de rapporteurs au fond pour la proposition (n° 235, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à créer un fonds spécial de développement de la production aurifère pour développer et moderniser l'équipement des exploitations minières de l'Union française, réduire le prix de revient de l'or et assurer la rentabilité de sa production, présentée par M. Laurin et plusieurs de ses collègues.

III. — Nomination de rapporteurs pour avis pour:

a) La proposition (n° 172, année 1951) relative aux moyens à mettre en œuvre dans les pays d'outre-mer pour la réalisation des travaux et études démo-économico-sociales et l'organisation des services de statistique, présentée par M. Jousselin;

b) La proposition (n° 174, année 1951) tendant à l'élaboration rationnelle des futurs plans de développement des pays d'outre-mer, présentée par MM. Jousselin, de Peretti, Vignes;

c) La demande d'avis (n° 212, année 1951) sur la proposition de loi de M. Ousmane Soce Diop et plusieurs de ses collègues, tendant à rendre applicable aux territoires d'outre-mer la loi du 2 février 1948 portant aménagement de la réglementation des changes et de certaines dispositions fiscales;

d) La proposition (n° 220, année 1951) tendant à demander au Gouvernement de prendre toutes mesures propres à intensifier la production de pâte à papier dans les territoires d'outre-mer, présentée par M. Georges Monnet.

IV. — Affaires diverses.

La commission des affaires sociales se réunira le mercredi 14 novembre 1951, à dix heures (local n° 219):

I. — Nomination d'un rapporteur pour la proposition (n° 232, année 1951) de M. Laurin tendant à inviter le Gouvernement à rendre obligatoire l'adhésion de toutes les sociétés et entreprises ayant leur siège ou exerçant leur activité outre-mer, soit à la « caisse métropolitaine de retraites par répartition des travailleurs métropolitains expatriés » soit à une autre caisse de retraites donnant aux salariés métropolitains de ces sociétés ou de ces entreprises des garanties du même ordre.

II. — Suite et fin de l'examen du rapport de Mme Malroux sur la demande d'avis (n° 172, année 1951) sur un projet de décret portant création des centres d'études du travail et d'applications psychotechniques et des centres de formation professionnelle rapide.

III. — Examen du projet de rapport de M. Bégarra sur les différents textes réglementant les accidents du travail dans les territoires d'outre-mer.

IV. — Organisation des travaux de la commission jusqu'à la fin de l'année 1951.

V. — Questions diverses.

La commission de la justice, de la législation, des affaires administratives et domaniales se réunira: 1° à Paris, 27, rue du Mont-Thabor, le mercredi 14 novembre 1951, à dix heures précises; 2° à Versailles, salle 120, le jeudi 15 novembre 1951, à dix heures précises.

A. — Mercredi 14 novembre 1951, à Paris.

I. — Nomination de rapporteur:

a) D. A. (N° 181, année 1951) sur le projet de décret, présenté par le ministre de la France d'outre-mer, attribuant à titre provisoire à la Société agricole de la Kotte une concession de terrain rural dans le territoire de l'Oubangui-Chari;

b) D. A. (N° 228, année 1951) sur le projet de décret présenté par le ministre de la France d'outre-mer, complétant le décret du 30 novembre 1928 instituant des juridictions spéciales et le régime de la liberté surveillée pour les mineurs dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer;

c) D. A. (N° 229, année 1951) sur le projet de décret présenté par le ministre de la France d'outre-mer abrogeant le décret du 9 août 1947 portant modification du décret du 13 juillet 1937 réglementant l'admission des Français et des étrangers en Nouvelle-Calédonie;

d) D. A. (N° 230, année 1951) sur le projet de décret, présenté par le ministre de la France d'outre-mer étendant aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer la loi n° 49-1476 du 17 novembre 1949 complétant la loi du 29 décembre 1934 facilitant l'acquisition de véhicules ou tracteurs automobiles;

e) Proposition (N° 233, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à faire bénéficier les fonctionnaires et les militaires retraités ayant conservé leur résidence dans les territoires de la zone C. F. A. et soumis soit au régime général des pensions, soit au régime de la caisse intercoloniale des retraites, d'un indice de correction tenant compte de la valeur du franc C. F. A. par rapport au franc métropolitain et du coût de la vie dans ces territoires.

II. — Suite de l'examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 174, année 1951) concernant un projet de décret portant réglementation des loyers d'habitation à Madagascar et dépendances,

B. — Jeudi 15 novembre 1951, à Versailles.

I. — Examen du rapport de M. Cortinchi sur la proposition (n° 103, année 1951) relative aux limites d'âges des fonctionnaires coloniaux tributaires de la caisse intercoloniale des retraites.

II. — Eventuellement examen du rapport de M. Antonini sur la demande d'avis (n° 282, année 1950) sur la proposition de loi tendant à instituer un code de la navigation fluviale dans les territoires d'outre-mer de l'Union française.

III. — Eventuellement examen du rapport de M. Jousselin sur la proposition (n° 117, année 1951) tendant à inviter le Gouvernement à faire dresser la liste des collectivités autochtones de l'Algérie, des territoires d'outre-mer, des territoires sous tutelle.

IV. — Eventuellement examen du rapport de M. Jousselin sur la proposition (n° 173, année 1951) relative aux moyens à mettre en œuvre dans les pays d'outre-mer pour la réalisation des travaux et études démo-économico-sociales et l'organisation des services de statistique.

La commission du plan, de l'équipement et des communications se réunira le mercredi 14 novembre 1951, à quatorze heures trente (local n° 120) :

I. — Organisation des travaux; rapports en instance.

II. — Préparation de la loi de finances pour l'exercice 1952; crédits à inscrire pour le plan des territoires d'outre-mer. — Exposé de M. Jacobson.

III. — Crédits pour l'industrialisation et la production de Karité au Soudan (proposition n° 141 de M. Cortinchi). — Exposé de M. Schock.

IV. — Plan de Madagascar; programme de l'exercice 1952-1953 et plan quadriennal 1952-1956. — Exposés de MM. Charlier et Longuet; discussion.

V. — Questions diverses.

La commission du règlement, des pétitions et des questions constitutionnelles se réunira le mardi 13 novembre 1951, à quatorze heures (local n° 217) :

I. — Eventualité de la convocation par le président de l'Assemblée de la conférence des présidents à propos de la revision constitutionnelle.

II. — Echange de vues sur une question posée oralement au président de la commission par M. Longuet, au sujet de la situation créée par le décès de M. Razafiala.

III. — Echange de vues sur l'utilité d'une proposition de résolution concernant les demandes d'avis discutées avant la fin de la précédente législature de l'Assemblée nationale et considérées comme caduques par celle-ci.

IV. — Echange de vues sur l'utilité d'une coordination des services de l'Assemblée nationale et de l'Assemblée de l'Union française.

V. — Examen d'une pétition.

VI. — Questions diverses.

Convocation de bureau.

Le 2e bureau se réunira le mardi 13 novembre 1951, à quatorze heures (local n° 219) :

Examen des dossiers d'élection de MM. Marcel Roclore, Pierre Cornet, Vincent Delpuech.

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Convocations de commissions.

Lundi 12 *novembre* 1951.

Quatorze heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE RAPIDE DANS LES T. O. M.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Audition de M. Angladette, directeur adjoint de l'agriculture, de l'élevage et des forêts au ministère de la France d'outre-mer.

Eventuellement, audition de M. Guernier, directeur général de la Compagnie générale des oléagineux tropicaux.

Mardi 13 *novembre* 1951.

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DU REVENU NATIONAL

COMMISSION DE LA CONJONCTURE ÉCONOMIQUE ET DU REVENU NATIONAL

Ordre du jour.

Audition de M. Klatzmann.

Mercredi 14 *novembre* 1951.

Neuf heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Examen du rapport définitif et des conclusions du rapport de M. Braun sur la sécurité sociale.

Neuf heures trente et quatorze heures trente.

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Ordre du jour.

Projet de loi n° 880 tendant à la réorganisation des transports ferroviaires et routiers et à l'assainissement financier de la Société nationale des chemins de fer français.

Suite des délibérations sur la note résumant les travaux du groupe de travail — prise de position sur les points importants de cette étude — éventuellement étude d'un avant-projet de rapport de M. Forget.

Dix heures quinze.

COMMISSION DES FINANCES, DU CRÉDIT ET DE LA FISCALITÉ

Ordre du jour.

Etude des propositions de loi relatives à l'aménagement des droits de mutation à titre gratuit :

Audition demandée de M. le directeur général des impôts.

Dix heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES A L'INTÉRIEUR DE L'UNION FRANÇAISE

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour.

Etude du plan de travail : immigration nord-africaine :

Audition de M. Chevalier, professeur à l'institut d'étude politique.

Quinze heures.

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Examen du rapport et de la proposition de résolution sur le minimum interprofessionnel garanti dans les départements d'outre-mer présentés par M. Vansieleghem.

Seize heures trente.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES PRESTATIONS FAMILIALES

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Suite de l'étude en cours sur les prestations familiales.

Etude d'un pré-rapport présenté par M. Vinot, rapporteur.

Jeudi 15 *novembre* 1951.

Dix heures et quinze heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES PRESTATIONS FAMILIALES

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Ordre du jour.

Suite de l'étude en cours sur les prestations familiales.

Etude d'un pré-rapport présenté par M. Vinot, rapporteur.

Quinze heures.

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

Ordre du jour.

Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Etude du rapport d'information présenté au nom du groupe de travail par M. A. Philip.

Questions diverses.

Vendredi 16 novembre 1951 (éventuellement).

Dix heures.

GROUPE DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DES PRESTATIONS FAMILIALES

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Même ordre du jour que pour la réunion du jeudi.

Jeudi 15 novembre 1951 (éventuellement).

Neuf heures trente et quatorze heures trente.

COMMISSION DES TRANSPORTS, DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES ET DU TOURISME

Même ordre du jour que pour la réunion du mercredi 14 novembre.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Avis relatif à l'extension des deux conventions collectives nationales de travail concernant l'industrie textile et l'industrie des textiles artificiels (application des articles 31 « j » et suivants du livre Ier du code du travail).

En application de l'article 31 *j* du livre Ier du code du travail, le ministre du travail et de la sécurité sociale envisage de prendre un arrêté tendant à rendre obligatoires pour tous les employeurs et salariés des professions et régions comprises dans leur champ d'application, deux conventions collectives nationales de travail et les accords annexés auxdites conventions.

La première convention (une annexe) est intervenue le 1er février 1951, entre,

D'une part,

L'union des industries textiles,

Et, d'autre part,

La fédération F. O. des textiles de France et d'outre-mer;

La fédération française des syndicats chrétiens de l'industrie textile (C. F. T. C.);

La fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise (C. F. T. C.);

La fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres (C. F. T. C.);

La fédération nationale des syndicats de cadres, de maîtrise et de techniciens du textile (C. G. C.).

Deux avenants nos 1 et 2 sont intervenus le 3 avril et le 14 septembre 1951 pour modifier l'annexe à la convention collective.

La fédération des artisans du textile et la fédération des travailleurs du textile de France et des pays d'outre-mer (C. G. T.) ont adhéré à la convention collective du 1er février 1951 et aux textes annexés, respectivement, le 10 avril et le 24 octobre 1951.

L'objet de la convention est de régler les rapports entre employeurs et salariés de l'industrie textile. L'objet de l'annexe et de ses avenants est de fixer les modalités d'application à l'industrie des textiles naturels des dispositions relatives aux salaires.

L'annexe à la convention du 1er février 1951, dénommée « Annexe n° 4 relative aux ingénieurs et cadres », ainsi que l'accord complémentaire à l'annexe n° 4, sont intervenus le 28 juin 1951, entre,

D'une part,

L'union des industries textiles,

Et, d'autre part,

La fédération nationale des syndicats de cadres, de maîtrise et de techniciens du textile (C. G. C.);

Le syndicat national d'ingénieurs et cadres du textile (C. G. T.-F. O.);

La fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres (C. F. T. C.).

Le syndicat national des ingénieurs et cadres supérieurs (C. G. T.) a donné son adhésion à la convention collective et à ces annexes, notamment à l'annexe n° 4, le 29 octobre 1951.

L'objet de cette annexe est de définir les droits et obligations particuliers des ingénieurs et cadres.

La deuxième convention est intervenue le 9 février 1951 (quatre annexes) entre:

D'une part,

Le syndicat français des textiles artificiels,

Et, d'autre part,

La fédération française des syndicats chrétiens de l'industrie textile (C. F. T. C.);

La fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise (C. F. T. C.);

La fédération F. O. des textiles de France et d'outre-mer;

Le syndicat national des textiles artificiels (C. G. C.).

Trois avenants à l'annexe n° 4 ont été signés les 4 avril, 26 avril et 21 septembre 1951 par les mêmes organisations.

Un avenant n° 1 de portée générale est intervenu le 21 septembre 1951.

La fédération des travailleurs du textile de France et des pays d'outre-mer (C. G. T.) a adhéré, le 24 octobre 1951, à la convention du 9 février 1951 ainsi qu'à ses annexes et avenants.

L'objet de la convention est d'adapter les dispositions de la convention collective nationale du 1er février 1951 à la branche de production des textiles artificiels et produits assimilés. L'objet des trois avenants est de modifier et de compléter les dispositions de l'annexe n° 4 relative aux salaires. L'objet de l'avenant n° 1, de portée générale, est de modifier les zones de salaires.

Le champ d'application des conventions, annexes et avenants s'étend à l'ensemble du territoire métropolitain.

Le texte de tous ces documents a été déposé au secrétariat du conseil de prud'hommes de Paris.

Dans un délai de quinze jours, les organisations professionnelles et toutes personnes intéressées sont priées, conformément à l'article 31 *k* du livre Ier du code du travail, de faire connaître leurs observations et avis au sujet de la généralisation envisagée.

Leurs communications devront être adressées au ministère du travail et de la sécurité sociale, 127, rue de Grenelle, à Paris (7e). (Inutile d'affranchir.)

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN REYMOND

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	8 nov. — Cours relevés après Bourse	DEVISES	9 novembre 1951 — Cours relevés avant Bourse	9 novembre 1951 — Cours cotés en Bourse
350 ..	.... ..	Etats-Unis (1 dollar)...	.... ..	350 .. ..
704 50	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	704 50 .....
1223 75	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1221 .. ..
8075 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8075 .. ..
163 60	.... ..	Côte Fse des Somalis 100 f. Djib.).....	.... ..	....
335 ..	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	335 .. ..

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

AVIS DIVERS

COMPAGNIE UNIVERSELLE du CANAL MARITIME de SUEZ

Soixante et onzième tirage des actions de capital.

Le tirage des 16.751 actions de capital à amortir en 1951 sera effectué en séance publique le mercredi 5 décembre 1951, à neuf heures trente, au domicile administratif de la compagnie, 1, rue d'Astorg, à Paris (8e).

Les titres seront remboursés à partir du 2 janvier 1952, à la caisse de la compagnie et chez ses correspondants; en vertu de l'article 68 des statuts, il sera délivré, lors du remboursement, aux propriétaires d'actions amorties un nombre égal d'actions de jouissance.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Claude-Pierre-Louis Moisy, directeur commercial, né à Paris (6e) le 20 octobre 1911, domicilié à Paris, 120, rue de la Tombe-Issoire, présente une requête au garde des sceaux à l'effet de faire adjoindre à son nom patronymique celui de: de Cala, afin de s'appeler à l'avenir Moisy de Cala au lieu de Moisy

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture des Bouches-du-Rhône.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Service spécial des bases aériennes.

Aéroport de Marseille-Marignane

Aménagement de la zone Ouest: piste d'accès aux hangars Boussiron.
Lot: terrassement et drainage.

ADJUDICATION RESTREINTE

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé, en séance publique, par le préfet des Bouches-du-Rhône, assisté des autres membres du bureau d'adjudication et en présence de l'ingénieur en chef du service spécial des bases aériennes, dans les formes réglementaires, à l'adjudication sur soumission cachetée des travaux de construction de la piste d'accès aux hangars Boussiron (lot: terrassement et drainage) sur l'aéroport de Marseille-Marignane.

Les travaux comportent l'exécution de 15.000 mètres cubes de terrassement, de 3.000 mètres cubes de démolitions, de 1.200 mètres de canalisations diverses.

L'ordre de grandeur du coût des travaux est de 20 millions de francs. Il ne sera pas exigé de cautionnement provisoire.

Le cautionnement définitif est fixé au trentième du montant du marché.

L'adjudication sera basée sur un détail estimatif préparé par l'administration quant aux quantités et complété par les soumissionnaires quant aux prix unitaires

Conditions principales de l'adjudication.

I. — *Demandes d'admission.*

Les demandes d'admission, accompagnées des pièces mentionnées dans l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales, seront adressées franco à l'ingénieur en chef du service spécial des bases aériennes, 6 *bis*, rue de la Molle, à Aix-en-Provence, et elles devront lui parvenir avant le 7 novembre 1951, à seize heures, terme de rigueur. Les demandes qui parviendront à l'ingénieur en chef postérieurement à ce délai ne seront pas admises.

II. — *Instruction des demandes.*

La liste des personnes admises à concourir sera arrêtée par le bureau d'adjudication. Aucun concurrent ne pourra être écarté sans avoir été appelé à présenter ses observations devant ce bureau.

Les personnes admises à prendre part à l'adjudication seront avisées ultérieurement et directement par lettre recommandée de la date de l'adjudication. Les pièces remises par les personnes non admises leur seront renvoyées avec l'avis que leur demande n'a pas été accueillie.

III. — *Communication des pièces du projet aux entrepreneurs.*

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés:

1° Dans les bureaux de la préfecture des Bouches-du-Rhône, 5e division, 1er bureau, de dix heures à douze heures et de quinze heures à dix-sept heures trente;

2° Dans les bureaux de M. Marie, ingénieur ordinaire, 6 *bis*, rue de la Molle, à Aix-en-Provence, de huit heures à douze heures et de quatorze heures à dix-huit heures.

Marseille, le 18 octobre 1951.

Pour le préfet:
Le secrétaire général,
Signé: LAMASSOURE.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

2 octobre 1951. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Les Petits Perregaulois à la montagne.** Modifications aux statuts. Siège social: mairie de Perregaux.

10 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Jiu-Jitsu-Club de Villiers-sur-Marne.** But: pratique du judo, du jiu-jitsu, de la self-défense, du close-combat et de l'éducation physique. Siège social: 42, rue du Général-de-Gaulle, Villiers-sur-Marne.

10 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Abbeville. **Association sportive Maisnières.** But: sports. Siège social: mairie de Maisnières.

11 octobre 1951. Déclaration à la préfecture des Landes. **Association d'éducation populaire de Gabarret.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles libres de Gabarret. Siège social: pensionnat Sainte-Jeanne-d'Arc, Gabarret.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Marne. **Association d'éducation populaire du pensionnat de la Madeleine,** à Tournan. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre du pensionnat. Siège social: pensionnat de la Madeleine, 21, rue de la Madeleine, Tournan-en-Brie.

12 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Association des parents d'élèves de l'école secondaire Saint-Taurin,** Eauze. But: aide au développement matériel, intellectuel et moral de l'école Saint-Taurin; entr'aide réciproque au profit des maîtres de l'établissement et des familles des élèves. Siège social: école secondaire Saint-Taurin, Eauze.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'institution de l'Immaculée-Conception.** But: aide et fonctionnement matériel de l'école. Siège social: 19, rue Saint-Hilaire, Toulouse.

12 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Grasse. **Amicale de production artistique musicale.** But: produire les jeunes artistes et leur apporter l'aide matérielle indispensable à leurs débuts dans la carrière artistique. Siège social: 48, rue d'Antibes, Cannes.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Les Amis des malades de l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye.** But: aide morale et matérielle aux malades. Siège social: hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Association des parents de l'école libre de Rouillé.** But: soutien matériel et moral de ladite école. Siège social: école libre de Rouillé.

12 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Les Amis du théâtre du Cygne.** But: grouper toutes les personnes qui s'intéressent aux réalisations du théâtre du Cygne et aux buts de rénovation théâtrale qu'il poursuit, particulièrement dans le domaine du théâtre pour enfants. Siège social: 5, rue de Logelbach, Paris.

13 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Comité des fêtes de Méras.** But: organiser des fêtes nationales et locales, défilés et organisations sportives. Siège social: mairie de Méras.

13 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Jeunesse sportive ouvrière.** But: éducation physique et sports. Siège social: café Dupuis (Marcel), route de Montbéliard, Audincourt.

13 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association d'éducation populaire de l'école de l'Enfant-Jésus,** à Colomiers. But: aide et fonctionnement matériel de l'école. Siège social: rue Gilet, Colomiers.

13 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association d'éducation populaire de Saint-Pierre.** But: aide et fonctionnement matériel de l'école. Siège social: 22, allées de Barcelone, Toulouse.

13 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association d'éducation populaire pour l'école de l'orphelinat de filles.** But: aide et fonctionnement matériel de l'école. Siège social: 12, port Saint-Sauveur, Toulouse.

13 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Lozère. **Association d'éducation populaire Saint-Privat.** But: soutien matériel et moral; recrutement des maîtres du pensionnat Saint-Privat, à Mende. Siège social: pensionnat Saint-Privat, 5, rue des Ecoles, Mende.

13 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Gers. **Association d'éducation populaire.** But: assurer la gestion de l'école libre de Barran, ainsi que le traitement des maîtres. Siège social: chez Mme Jeanne Lagarde, secrétaire, Barran.

13 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Centre d'éducation ménagère et familiale de la région d'Elbeuf.** But: enseignement ménager. Siège social: 10, cours Carnot, Elbeuf.

14 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Association des parents d'élèves de l'école libre du Brûlé,** à Saint-Denis (île de la Réunion). But: collaborer à la prospérité de l'école par tous les moyens en son pouvoir et remplir les buts qui lui seraient assignés par la loi. Siège social: école libre du Brûlé, Saint-Denis (île de la Réunion).

15 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Foy.** But: soutien de l'école; éducation et entr'aide familiale; collaboration avec toute association. Siège social: place Abel-Leblanc, à Coulommiers.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association familiale du pensionnat Notre-Dame-de-Lourdes.** But: assurer l'enseignement primaire et l'éducation des enfants de Civrieux et de la région. Siège social: au pensionnat, Civrieux.

15 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Association des parents d'élèves des écoles du Mas-d'Azil et de Reynaudes.** But: soutenir, gérer et administrer les écoles primaires libres du Mas-d'Azil et de Reynaudes. Siège social: chez M. Gruson (André), au Mas-d'Azil.

15 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association d'éducation populaire de Devesset.** But: entretenir l'école libre catholique de Devesset et prendre toutes mesures utiles pour assurer et favoriser son fonctionnement. Siège social: école libre de Devesset.

15 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association des parents d'élèves de l'orphelinat de la Grande-Allée.** But: aide à l'école de l'orphelinat. Siège social: 1, allée Frédéric-Mistral, Toulouse.

15 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Provins. **Association des parents d'élèves de l'école Maintenon de Montereau.** But: soutien moral et matériel de l'école Maintenon, éducation mutuelle des familles et liaison avec toutes associations semblables. Siège social: 17, rue des Arches, Montereau.

16 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Association d'éducation populaire de l'école primaire de garçons du pensionnat Sainte-Marie,** à la Clayette. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école primaire de garçons du pensionnat Sainte-Marie, à la Clayette. Siège social: pensionnat Sainte-Marie, la Clayette.

16 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Association de culte, d'enseignement, d'éducation populaire, de sport et de préparation militaire pour la population de Lorient** (quartiers du Moustoir, de la Villeneuve et de l'Eau-Courante). But: promouvoir, soutenir et favoriser toutes les œuvres de culte, d'enseignement et d'éducation populaire. Siège social: 100, rue de l'Eau-Courante, Lorient.

17 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Corrèze. **Association des parents d'élèves de l'école Jeanne-d'Arc d'Argentat.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: école Jeanne-d'Arc, Argentat.

17 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Ardèche. **Association d'éducation populaire de Mirabel.** But: entretenir l'école libre catholique de Mirabel et prendre toutes mesures utiles pour assurer et favoriser son fonctionnement. Siège social: école libre de Mirabel.

18 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bagnères. **Association d'éducation populaire de Notre-Dame-des-Quatre-Vallées de Lannemezan.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement des écoles libres, et notamment de l'école catholique de Notre-Dame-des-Quatre-Vallées, à Lannemezan. Siège social: école de Notre-Dame-des-Quatre-Vallées, rue de Metz, Lannemezan.

18 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Association des amis de l'explorateur Raymond Maufrais.** But: envisager les possibilités de recherches relatives à la disparition de Maufrais; perpétuer son souvenir et son œuvre. Siège social: brasserie de Strasbourg, Toulon.

18 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves du cours de l'Immaculée.** But: administration d'établissement scolaire, œuvres scolaires et postscolaires. Siège social: 132, rue Vendôme, Lyon.

19 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Association des parents d'élèves de l'école libre de Saint-Vaast-la-Hougue.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école; favoriser l'entr'aide des familles; représenter auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles. Siège social: 38, rue du Maréchal-Foch, Saint-Vaast-la-Hougue.

19 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Rennes. **Ciné-Club de la jeunesse de Rennes.** But: utiliser le cinéma comme moyen d'éducation et de culture; développer la culture cinématographique; examiner et discuter les problèmes de production cinématographique destinée à la jeunesse. Siège social: inspection académique d'Ille-et-Vilaine, 1, rue de la Borderie, Rennes.

19 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Tournon. **Association des parents d'élèves et amis des écoles libres.** But: assurer le fonctionnement ou la création des écoles libres catholiques de Vanosc. Siège social: école libre de garçons de Vanosc.

19 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. Société sericophile **La Nationale.** Transfert du siège social du Notre-Dame-Hôtel, 1, quai Saint-Michel, au 1, place de l'Hôtel-de-Ville, Paris.

20 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Association d'éducation populaire de Saint-Lon-les-Mines.** But: organiser par tous moyens appropriés le fonctionnement matériel des écoles libres, et notamment de l'école catholique de Saint-Lon-les-Mines. Siège social: maison dite A Brunet, Saint-Lon-les-Mines.

20 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Association d'éducation populaire Saint-Epin.** But: organisation, fonctionnement et gestion des écoles libres de Saint-Epin. Siège social: asile Sainte-Marguerite, Balagny-sur-Thérain.

20 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association d'enseignement libre et d'éducation populaire de Sulniac.** But: gestion financière et soutien des écoles. Siège social: école libre des filles de Sulniac.

20 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Education populaire de Richebourg-l'Avoué.** But: organiser par tous les moyens appropriés le fonctionnement de l'école de Richebourg. Siège social: école libre de Richebourg-l'Avoué.

22 octobre 1951. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Cercle timonien.** But: éducation morale, patriotique, professionnelle, sociale, sportive et artistique des jeunes gens. Siège social: 12, rue Adjudant-Gabaig, Oran.

23 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Association d'éducation populaire d'Heudicourt.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre. Siège social: école libre d'Heudicourt.

23 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Charente. **Groupement d'initiatives pour le développement du commerce d'Angoulême.** But: développement du commerce angoumoisin et défense des intérêts généraux de ses membres. Siège social: café Wagram, Angoulême.

23 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Senlis. **Association des parents d'élèves de l'école Saint-Joseph de Pont-Sainte-Maxence.** But: soutien utile à la vie de l'école; collaboration à l'action des maîtres; éducation mutuelle des familles et entr'aide familiale, notamment par l'organisation de toutes œuvres scolaires ou péri et postscolaires. Siège social: 8, place de l'Eglise, Pont-Sainte-Maxence.

23 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Les Mutines,** cercle féminin de la Madeleine. But: pratique des sports, études, jeux et loisirs. Siège social: château Mollet, rue du Général-de-Gaulle, la Madeleine.

23 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Association de parents d'élèves de Notre-Dame-de-Sion,** à Grandbourg. But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école. Siège social: pensionnat Notre-Dame-de-Sion, Grandbourg, par Evry-Petit-Bourg.

24 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Parthenay. **Association des parents d'élèves de l'école libre Sainte-Marie de Beaulieu-sous-Parthenay.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement de l'école libre. Siège social: couvent de Beaulieu-sous-Parthenay.

24 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Cantine scolaire autonome de Cadillac-sur-Garonne.** But: faciliter la fréquentation scolaire en offrant le repas de midi soit gratuitement, soit pour un prix modique, aux enfants des écoles publiques. Siège social: groupe scolaire de Cadillac-sur-Garonne.

24 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves du cours Montalembert,** à Lyon. But: toute activité susceptible d'apporter un soutien utile à la vie de l'école; collaboration efficace à l'action des maîtres; éducation mutuelle des familles; organisation de tous services et toutes œuvres scolaires ou péri et postscolaires. Siège social: école, 11, place Maréchal-Lyautey, Lyon.

24 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association des parents d'élèves du cours Pontet-Chenevières.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: 20, rue Joseph-Serlin, Lyon.

24 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Amicale Leconte de Lisle-Juliette Dodu.** But: soutien et défense du personnel du lycée de Saint-Denis. Siège social: lycée Leconte-de-Lisle, Saint-Denis (Réunion).

24 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Association des parents d'élèves de l'école libre et mixte de Saint-Gabriel de la Montagne.** But: assurer la prospérité de ladite école et remplir les buts assignés par la loi. Siège social: école Saint-Gabriel, la Montagne.

24 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **Cercle local de l'Union de la jeunesse républicaine de France.** But: organiser des loisirs sains et éducatifs, bibliothèque, visites organisées. Siège social: 33, avenue Alsace-Lorraine, Limeil-Brévannes.

24 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Mont-de-Marsan. **Association d'éducation populaire de Perquie.** But: fonctionnement de l'école libre de Perquie. Siège social: école libre de Perquie.

25 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Cambrai. **Association des parents d'élèves de l'école Blanche-de-Castille.** But: toute activité susceptible d'apporter un soutien à la vie de l'école; attribution de bourses ou prêts d'honneur aux élèves méritants et peu fortunés et autres œuvres scolaires; liaison avec toutes associations semblables en vue d'une représentation valable auprès des pouvoirs publics. Siège social: 27, rue Vanderburch, Cambrai.

25 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Les Trois Coups.** But: groupe théâtral amateur des cheminots de Paris-Est ayant pour but le développement de la connaissance des ouvrages de théâtre. Siège social: 23, rue d'Alsace, Paris.

26 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'école Les Buissonnets.** But: apporter un soutien utile à la vie de l'école et une collaboration efficace à l'action des maîtres. Siège social: lieudit La Seleyre, école Les Buissonnets, la Tresne.

26 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Lesparre. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Thérèse.** But: soutien de l'école. Siège social: école Sainte-Thérèse, Saint-Trédoly, Lesparre.

26 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Association des étudiants africains de Reims et de la Marne.** But: rapprochement des étudiants africains; aide matérielle et morale; défendre leurs intérêts. Siège social: 50, rue Chanzy, Reims.

26 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Association d'éducation populaire Sainte-Marguerite-Marie du Perreux-sur-Marne.** But: assurer la gestion matérielle, le fonctionnement et le développement d'écoles libres. Siège social: 27, rue Jules-Ferry, le Perreux-sur-Marne.

27 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Groupement des commerçants de la rue Grand-Pont et rues adjacentes.** But: reprise de l'activité commerciale dans le périmètre prévu occupé par les membres dudit groupement. Siège social: Société industrielle, rue du Petit-Salut, Rouen.

27 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association d'éducation populaire d'Arc-et-Senans.** But: assurer la gestion matérielle de l'école libre. Siège social: école libre, rue de la Fromagerie, Arc-et-Senans.

29 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Amicale boule Marceau.** But: propager le sport du jeu de boules. Siège social: café Marceau, 2, avenue de Turenne, Limoges

29 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Société amicale des sapeurs-pompiers de Caudebec-en-Caux.** But: subvenir aux frais des fêtes et concours ayant pour but le perfectionnement de l'instruction du corps. Siège social: caserne des sapeurs-pompiers de Caudebec-en-Caux.

29 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Flour. **Association d'éducation populaire d'Oradour.** But: organisation des écoles libres. Siège social: école libre de filles d'Oradour.

29 octobre 1951. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Central-Ring vannetais.** But: boxe anglaise et culture physique. Siège social: café de Nantes, place Général-de-Gaulle, Vannes.

30 octobre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents d'élèves de l'école Sainte-Marie de la Croix-Mathias,** à Saint-Brieuc. But: soutien de la vie de l'école, collaboration à l'action des maîtres et aide matérielle et morale aux familles. Siège social: école Sainte-Marie de la Croix-Mathias, rue de la Ville-Berno, Saint-Brieuc.

30 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'école libre des filles,** à Ambarès. But: soutien de l'école. Siège social: école libre des filles d'Ambarès.

30 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves de l'école libre des garçons.** à Ambarès. But: soutien de l'école. Siège social: école libre de garçons d'Ambarès.

30 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des parents d'élèves du cours Maintenon.** But: soutien de l'école. Siège social: 67, rue de Ségur, Bordeaux.

30 octobre 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Association d'éducation populaire de Laluque.** But: organisation et fonctionnement matériel des écoles libres, et notamment des écoles catholiques de Laluque. Siège social: chez M. le docteur Poudenx, Laluque.

30 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Amicale du personnel des établissements René Demeyer.** But: aider matériellement les membres momentanément touchés par l'infortune et organiser des fêtes au profit des enfants du personnel. Siège social: 214 *bis*, rue des Bois-Blancs, Lille.

30 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de police. **La Santé physique et morale de l'enfance.** But : assurer la gestion selon des méthodes laïques, c'est-à-dire neutres, et avec l'aide de personnel qualifié et diplômé, d'œuvres pour enfants telles que foyers, colonies de vacances. Siège social: 49, avenue des Champs-Elysées, Paris.

31 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Section départementale de la Loire-Inférieure de l'Association des huttiers et chasseurs de gibiers d'eau.** But: grouper tous les chasseurs qui pratiquent la chasse à la sauvagine. Siège social: 226, rue de Rennes, Nantes.

31 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Les Cadets burdigaliens.** But: développement du patinage à roulettes et des sports en dérivant. Siège social: 12, rue du Temple, Bordeaux.

31 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **Bridge-Tennis-Club de Troyes.** But: pratique des jeux de bridge et de tennis et organisation de compétitions. Siège social: 18, rue Raymond-Poincaré, Troyes.

31 octobre 1951. Déclaration à la préfecture des Côtes-du-Nord. **Association des parents des élèves de l'école libre des garçons de Saint-Charles,** à Saint-Brieuc. But: collaboration des parents et maîtres. Siège social: école Saint-Charles, Saint-Brieuc.

31 octobre 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. Compagnie **Art et Joie.** But: développer l'art théâtral. Siège social: café de l'Avenir, place Jean-Macé, Nantes-Chantenay.

5 novembre 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Nice-Olympique.** But: éducation physique et gymnastique. Siège social: brasserie de l'Esplanade, place Risso, Nice.

Rectificatif au *Journal officiel* du 3 novembre 1951 : page 10919, 2e colonne, 10e annonce, **Association d'éducation populaire de l'école Les Alouettes,** au lieu de: « 42, rue Chomel, Paris », lire: « 12, rue Chomel, Paris ».

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

20 août 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 29 octobre 1951.) **Centre culturel autrichien en France.** But: faciliter les échanges culturels entre la France et l'Autriche. Siège social: 124, avenue Daumesnil, Paris.

25 octobre 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de police le 7 novembre 1951.) **Franco-American Fellowship.** But: favoriser les relations culturelles, sociales, artistiques; réaffirmer l'égalité de tous les hommes. Siège social: 100, rue Réaumur, Paris.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.